



titre de séjour de 10 ans délivré au lieu d'1 an

Par **axel2103**, le **10/03/2010** à **13:08**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger (en thèse) en France et comme chaque année je renouvelle mon dossier pour avoir mon titre de séjour annuel.

J'ai déposé cette année mon dossier complet, et en allant retirer mon titre annuel, on me délivre un titre de séjour de 10 ans salarié.

Quelques mois après la préfecture me convoque sans donner de détail en mettant juste comme motif de la convocation " valabilité de titre de séjour"

J'ai mon rdv la semaine prochaine.

pouvez vous me dire si au niveau de la lois je suis obligé de remettre mon titre de 10 ans sachant que je n'ai commis aucune erreur dans ma demande de titre de séjour et la faute est entièrement de la préfecture.

Merci pour votre aide